

## DECISION n° DG/2023/32

**Objet** : Prestations tarifs des formations dispensées sur l'IFAS du Centre Hospitalier

**LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER D'ORANGE « LOUIS GIORGI »**

- Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 6141-1, L 6143-7 et L 6143-7-4, L 6145-1,
- Vu l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,
- Vu le rapport de présentation du directeur analysant les équilibres généraux, explicitant les hypothèses retenues en dépenses et en recettes et retraçant les principales évolutions par rapport à l'année précédente,
- Vu l'EPRD 2024,

### DECIDE

Article 1 : Les tarifs des formations dispensées sur l'IFAS du Centre Hospitalier d'Orange et celui de Valréas sont les suivantes :

DENOMINATION	COUT/AN ET PAR CANDIDAT
Frais d'inscription à la sélection d'entrée	gratuité
Badge de circulation et restaurant du personnel	15 €
Caution tenues professionnelles	40 €
AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)	250 €
Formation préparation à la sélection d'entrée en IFAS (développement des compétences hors périmètre) avec prise en charge	1 800 €
Formation préparation à la sélection d'entrée en IFAS (développement des compétences hors périmètre) sans prise en charge	1 000 €
Formation modulaire ASH à l'approche de la fonction AS	850 €
Formation « réajustement des compétences AS »	600 €

<b>Frais de scolarité en formation d'aide-soignant (session complète)</b>	6 000 €
<b>Frais de scolarité en fonction du diplôme déjà détenu</b>	
Auxiliaire de puériculture référentiel de formation 2006	2 800 €
Auxiliaire de puériculture référentiel de formation 2021	2 000 €
DE D'Ambulancier 2006	4 500 €
Titre professionnel ASMS (agent service médico-social)	4 900 €
BAC Pro-ASSP (accompagnement soins, services à la personne)	3 000 €
BAC Pro-SAPAT (services aux personnes et territoires)	4 200 €
TP Assistante de vie aux familles	4 610€
DEAES référentiel 2016, DE AMP (aide médico-psychologique), DEAVS	4 510 €
DEAES référentiel 2021	3 750 €
ARM (assistant régulateur médical)	4 510 €
<b>Frais de scolarité pour finalisation du parcours ou pour redoublement</b>	
Module 0 - Accompagnement	600 €
Module 00 – Accompagnement 112H	900€
Module 1 – Coursus complet	1 200 €
Module 2 – Coursus complet	150 €
Module 3 – Coursus complet	600 €
Module 4 – Coursus complet	1 400 €
Module 5 – Coursus complet	250 €
Module 6 – Coursus complet	550 €
Module 7 – Coursus complet	200 €
Module 8 – Coursus complet	300 €
Module 9 – Coursus complet	300 €
Module 10 – Coursus complet	6 00 €
Modules pour Coursus partiels – Tarif par journée de 7 heures	50 €
Accompagnement VAE (forfait de 24 h)	600 €

Article 2 : La présente décision annule et remplace la décision DG/2023/22 en date du 17 juillet 2023. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Article 3 : La présente décision sera transmise au comptable public de l'établissement.

Fait à Orange le 20 novembre 2023



Christophe GILANT

Directeur